

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1810

11 juillet 2014

SOMMAIRE

ARPEGIA Conseil S.A.	86835	Fiduciary Tucci & Partners S.A.	86841
BG Selection SICAV	86835	GA International Fashion SA	86880
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxemburg	86874	Johnson Controls Luxembourg Invest- ments S.à r.l.	86844
Bildinx Sàrl	86843	Magic Finance S.A., SPF	86865
Bishopsgate Investment Financial Incorpo- rated S.A.	86836	MPS Investments S.à r.l.	86878
BLEMOX Spf S.A.	86842	Orion IV European 18 S.à r.l.	86857
Blue Dime Holding S.A.	86843	PBC Preco S.à r.l.	86834
Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l.	86869	Perrard S.A.	86834
Bosnia Broadband S.à r.l.	86866	PHM Topco 24 S.à r.l.	86836
Braveheart LuxCo II S.à r.l.	86834	Polish Co. 1 Sp. z o.o., Luxembourg Branch	86844
Bunge Europe S.A.	86842	Polyform S.A.	86865
C5 S.à r.l.	86838	Progen SA	86836
Camene Water S.à r.l.	86840	Promotions Holdings S. à r.l.	86866
Capgemini Reinsurance International	86841	PS4 Luxco S.à r.l.	86836
Capgemini Reinsurance International	86841	Pure Capital S.A.	86856
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	86842	Queensberry House Building	86856
Cathos Holding	86842	Realco S.à r.l.	86857
CCP II Office 1 Netherlands S.à r.l.	86837	Red Grafton I S.à r.l.	86835
Chambolle S.A.	86840	Ruffer Protection Strategies	86857
Cogexim S.A.	86837	Schaack - Floener	86834
Colorfront S.A.	86837	Shiplux V S.A.	86857
Compagnie de Saint Cyr S.A.	86837	Sozan Holding S.A.	86844
Company Formation & Management Ser- VICES S.à r.l.	86843	Space Analysis Systems S.à r.l.	86844
Cronulla S.A.	86845	WPA Fonds Partners S.à r.l.	86875

PBC Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 163.158.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064438/10.

(140074917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Perrard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 17.228.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064446/10.

(140075097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Braveheart LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.564.288,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.388.

Monsieur Michel RAFFOUL a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Braveheart LuxCo II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014064821/14.

(140075935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Schaack - Floener, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7790 Bissen, 71, rue Charles-Frédéric Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 16.032.

DISSOLUTION

Assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2014

Ont comparu:

1. Madame Denise Floener, crédièntière, demeurant à L-7790 Bissen, 71, rue Charles Frédéric Mersch.
2. Monsieur Michel Schaack, crédièntier, demeurant à L-7790 Bissen, 71, rue Charles Frédéric Mersch.

Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SCHAACK- FLOENER, avec siège à Bissen, 63 Cité Steinkreuz, Inscrite au RCSL sous le numéro B 16 032.

Les associés ont décidé la dissolution de la société prénommée.

La clôture de la liquidation est volontaire.

Tous les livres concernés sont à l'adresse

71, rue Ch. Fred. Mersch L-7790 BISSEN

ancienne 63, cité Steinkreuz, L-7790 Bissen.

Denise Floener / Michel Schaack.

Référence de publication: 2014065514/20.

(140075799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

ARPEGIA Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 85.370.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2014, Relation LAC/2014/20068,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme ARPEGIA CONSEIL S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 30 avril 2014 à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067280/17.

(140078501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

BG Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2014

En date du 29 avril 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Gian Maria Mossa, de Monsieur Mario Andrea Beccaria, de Monsieur Piermario Motta, de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Marylène Alix et de Madame Claudia Vacanti en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale prévue en 2017,

- de ne pas renouveler le mandat de Giancarlo Fancel en tant qu'administrateur,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2015.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BG Sélection Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014065624/18.

(140076878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Red Grafton I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.851.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 avril 2014

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Denis Montrelay de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 17 avril 2014;

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2014 que:

Monsieur Rudolf Vogelaar, né le 5 septembre 1960 à Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à World Trade Center Schiphol, Tower H, Schiphol Boulevard 371, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, est nommé gérant de catégorie B de la Société à avec effet au 17 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Red Grafton I S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014066062/19.

(140076382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

PHM Topco 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 173.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064449/10.

(140074545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

PS4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 179.594.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2014064467/11.

(140074723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Progen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROGEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2014064461/11.

(140074436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Bishopgate Investment Financial Incorporated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 172.768.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2014 que les personnes suivantes :

- Monsieur Marcel STEPHANY;
- Monsieur Christophe FENDER;
- Monsieur Luc SUNNEN.

ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

- Fiduo, Société Anonyme, RCS numéro B56.248 ; demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L - 2530 Luxembourg.
a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014067297/22.

(140079150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Cogexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 114.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065673/9.

(140076844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Compagnie de Saint Cyr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.051.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE SAINT CYR S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014065678/11.

(140076628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Colorfront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 171.213.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 9 mai 2014

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Sylvain Jacquet en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 mai 2014,
- de nommer Monsieur Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 5 mai 2014 et jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065676/13.

(140076534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.130.

I. Par résolutions prises en date du 30 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Acceptation de la démission de Yves Barthels, avec adresse au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

II. Lors du conseil de gérance tenu en date du 30 avril 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat;

Le siège social de l'associé unique CCP II Netherlands S.à r.l., a changé et est désormais au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014065664/21.

(140077242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

C5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 171.283.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of Musamba S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 163.679, by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of C5 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, of 28 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 3 October 2012 under number 2456, and registered with the RCS under number B 171.283. The articles of incorporation (the "Articles") of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all fifteen thousand (15,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the following items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment of paragraphs 4 and 5 of article 7 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall be read as follows:

"In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. If the Company has more than three shareholders or otherwise if the Shareholders so decide the Company shall be managed by a board of managers composed of up to five members of which one shall be known as Class F Manager and up to four shall be known as Class L Managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

In the event of classes of managers the Class F manager shall act as chairman of the Company. In the event of a vacancy in the office of a manager the remaining members of the board of managers must call a general meeting of shareholders to fill such vacancy. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote."

2. Appointment of the following persons as Class L Managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Vincent Mai	50, Cornwall Lane, Port Washington, NY 11050, United States of America	26 April 1940	Port Elizabeth, South Africa
Alexander Newman	5 Eaton Terrace, London SW1W 8EX, United Kingdom	10 April 1958	Beirut, Lebanon

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Articles by amending paragraphs 4 and 5 of article 7 of the Articles as stated under item 1. of the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint the following persons as Class L Managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Vincent Mai	50, Cornwall Lane, Port Washington, NY 11050, United States of America	26 April 1940	Port Elizabeth, South Africa
Alexander Newman	5 Eaton Terrace, London SW1W 8EX, United Kingdom	10 April 1958	Beirut, Lebanon

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 1,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de mars.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, pour le compte de Musamba S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 163.679, en vertu d'une procuration annexée au présent document, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de C5 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 28 août 2012 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 3 octobre 2012 sous le numéro 2456, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 171.283. Les statuts (les «Statuts») de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des quinze mille (15.000) parts sociales émises de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points suivants de l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

2. Modification des paragraphes 4 et 5 de l'article 7 des statuts de la Société (les «Statuts») qui auront la teneur suivante:

«Dans le cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Dans le cas où la Société a plus de trois associés ou si les Associés le décident, la Société sera gérée par un conseil de gérance composée d'un maximum de cinq membres, dont un sera dénommé Gérant de Classe F et jusqu'à quatre gérants seront dénommés Gérants de Classe L. Une telle classification de gérants sera dûment constatée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants seront identifiés relativement à la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans l'hypothèse où des classes de gérants sont constituées, le gérant de Classe F aura la fonction de président de la Société. En cas de vacance d'un poste de gérant, les membres restants du conseil de gérance devront convoquer une assemblée générale des associés pour pourvoir à cette vacance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou pas des moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.»

3. Nomination des personnes suivantes en tant que Gérants de Classe L de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu et pays de naissance
Vincent Mai	50, Cornwall Lane, Port Washington, NY 11050, États-Unis d'Amérique	26 avril 1940	Port Elizabeth, Afrique du Sud
Alexander Newman	5 Eaton Terrace, Londres SW1W 8EX, Royaume-Uni	10 avril 1958	Beyrouth, Liban

Après avoir examiné ce qui précède, l'Associé Unique a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les Statuts en modifiant les paragraphes 4 et 5 de l'article 7 des Statuts tels qu'énoncés au point 1. de l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de Classe L de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu et pays de naissance
Vincent Mai	50, Cornwall Lane, Port Washington, NY 11050, États-Unis d'Amérique	26 avril 1940	Port Elizabeth, Afrique du Sud
Alexander Newman	5 Eaton Terrace, Londres SW1W 8EX, Royaume-Uni	10 avril 1958	Beyrouth, Liban

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. ESTEVES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14887. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014065695/135.

(140077291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Chambolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.492.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014065668/10.

(140076966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Camene Water S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.971.

Veillez noter que depuis le 26 septembre 2013, la dénomination social de l'associé unique est CAMENE. En outre, l'adresse de l'associé CAMENE, société à responsabilité limitée, est fixée au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, depuis le 2 décembre 2013.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour: Camene Water S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Susana Goncalves Martins / Christine Racot

Référence de publication: 2014066423/17.

(140077727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Capgemini Reinsurance International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.854.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE INTERNATIONAL

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014066425/11.

(140078280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Fiduciary Tucci & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 177.770.

Extrait de la décision de l'administrateur unique de la société tenue à Luxembourg le 28 janvier 2014 à 20.30 heures.

Transfert du siège social du 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Vincent Tucci

Administrateur unique

Référence de publication: 2014064999/14.

(140075440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Capgemini Reinsurance International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.854.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 avril 2014

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Madame Lucia SINAPI THOMAS

Monsieur Nicolas DU PELOUX

Monsieur Lambert SCHROEDER

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PRICEWATERHOUSECOOPERS

400, route d'Esch

L-1471 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE INTERNATIONAL

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014066424/25.

(140078279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066412/9.

(140077704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Cathos Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.028.932,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 169.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014066433/12.

(140078375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Bunge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.832.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Bunge Europe S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014066421/13.

(140077986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.918.329.062,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.966.

En date du 8 mai 2014, Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150964, a cédé 3.000.000 parts sociales ordinaires à Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150966, qui les acquiert.

En conséquence, les associés sont à inscrire comme suit:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	1.915.329.602 parts sociales
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	3.000.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066430/20.

(140077747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Bildinx Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 89.703.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12/05/2014.

Pour BILDINX S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014066411/12.

(140077499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Blue Dime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.176.

EXTRAIT

En date du 30 avril 2014, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau administrateur de la société avec effet immédiat et pour un terme qui expirera en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066413/14.

(140078097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Company Formation & Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 160.217.

Il est porté à la connaissance du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

EXTRAIT

- Il résulte d'une décision de l'associé unique du 31 janvier 2014 de la S. à r. l. Company Formation & Management Services S.à.r.l., que Trust International Luxembourg S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, enregistré sous le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 45757, société de droit luxembourgeois a agréé les projets de cessions suivantes:

- cent vingt-cinq (125) parts détenues par la société Trust International Luxembourg S.A., préqualifiée.

Le cessionnaire est Trust International Luxembourg S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

En vertu des cessions de parts précitées:

Tyndall Management Services S.A., ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, enregistré sous le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 45837, possède dorénavant soixante-deux (62) parts sociales de la société Company Formation & Management Services S.à.r.l.

Ipex Europe S.A., ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, enregistré sous le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 83725, possède dorénavant soixante-trois (63) parts sociales de la société Company Formation & Management Services S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Company Formation & Management Services S.à.r.l.

Le Gérant

Référence de publication: 2014066443/28.

(140078200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Sozan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064514/9.

(140074852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Space Analysis Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.245.

Les comptes annuels pour la période du 12 octobre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014064515/11.

(140074987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Polish Co. 1 Sp. z o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLISH CO. 1, Sp. z o.o.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014064457/12.

(140074749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Johnson Controls Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.976.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 27 mars 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez prendre note que Madame Ingrid Cernicchi et Monsieur Andrew O'Shea, gérants de catégorie B de la Société, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Johnson Controls Luxembourg Investments S.à r.l.

Andrew O'Shea

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014065891/18.

(140077201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Cronulla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.871.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen,

On the thirty of April,

Before us Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SAPHIR CAPITAL INVEST FUND, a public limited company qualifying as an investment company with variable capital specialised investment fund with its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171 822 acting for the account of its sub-fund "Saphir Capital Private Equity Fund", represented by European Capital Partners (Luxembourg) S.A., a public limited liability company under Luxembourg law, with registered office at 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered in Luxembourg under number B 134 746 in its capacity as the management company.

hereby represented by Miss Marie Elodie FESSAGUET, private employee, residing professionally at 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder") pursuant to power of attorney given under private seal in Luxembourg on April 28th, 2014.

The power of attorney, signed "ne varietur" by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a public limited Liability company ("société anonyme") with the following articles of incorporation:

Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration and registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Corporate name. The Company shall bear the name "Cronulla S.A.".

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any entities in whatsoever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any entities, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other entities in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow or raise funds in any form by way of public offer as well as without. It may issue any kind of debt (including, but not exclusively, notes, bonds and debentures), whether convertible or not, and/or equity securities, whether quoted and admitted to trading on any stock-exchange or not.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development, as far as these operations are not a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in, Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The Sole Director or the Board of Directors (as defined below) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

5.4 The Company may establish offices and subsidiaries in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad.

5.5 Should any political, economic or social event of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director or by the Board of Directors.

Chapter II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000), represented by thirty-two thousand (32,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, each share being fully paid-up (the "Shares").

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 22.11.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Director or the Board of Directors will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 22.10 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

Art. 7. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

Art. 8. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 9. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The decision to distribute the share premium may be taken by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of Article 22.10.

Art. 10. Shareholders' rights.

10.1 All shares have equal economic and voting rights.

10.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 25.

10.3 Each share entitles the holder thereof to a preferential subscription right as provided by the Law.

Art. 11. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 12. Transfer of shares.

12.1 The shares are freely transferable.

12.2 Transfer of registered shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 40 of the Law. Transfer of bearer shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 42 of the Law.

Chapter III - Management

Art. 13. Board of directors or sole director.

13.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members (the "Board of Directors"), for a period not exceeding six (6) years. In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole Director (the "Sole Director") who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

13.2 The Director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as Director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as Director of the Company.

13.3 The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

13.4 The Director(s) need(s) not be shareholders. The Director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

13.5 In case of vacancy of the office of one or more Director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining Director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

Art. 14. Powers of the sole director or the board of directors.

14.1 In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

14.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

Art. 15. Delegation and agent - Daily management.

15.1 The Sole Director or the Board of Directors may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15.2 The Sole Director or the Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or several daily managers (each a "Daily Manager") and shall determine the Daily Manager's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency. The Daily Manager may be a Director, officer, manager or other agent of the Company and he does not need to be a shareholder of the Company. The Daily Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Director or the Board of Directors.

Art. 16. Representation of the company.

16.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, (ii) by the joint signature of two Directors or (iii) the signature of any person to whom such signatory power has been delegated.

16.2 If one of the Directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as Director of the Company. The representation power of the permanent representative vis-à-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as Director of the Company may be validly represented vis-à-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.

16.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

Art. 17. Meeting of the board of directors.

17.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Directors present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

17.2 The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a Director or a shareholder of the Company.

17.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two (2) Directors. The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

17.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

17.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

17.6 A Director may be represented at the Board of Directors by another Director, and a Director may represent several Directors.

17.7 The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority.

17.8 One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by (i) the secretary and (ii) the chairman, or a chairman pro tempore.

17.9 A written decision, approved and signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a Director on a copy of the present written resolutions.

17.10 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by (i) the secretary and (ii) the chairman, or a chairman pro tempore and stored at the registered office of the Company.

17.11 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director.

Art. 18. Liability of the directors. The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV - Audit

Art. 19. Auditor(s).

19.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) appointed by vote of the shareholders' meeting for a maximum duration of 6 (six years) except where Luxembourg law requires that the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

19.2 The independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) is/are appointed for a determined period amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and is/are duly licensed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

19.3 The auditor(s) are re-eligible and may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Chapter V - Shareholders' meetings

Art. 20. Single shareholder or shareholders.

20.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

20.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

Art. 21. Powers of the shareholders' meeting. The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 22. Meeting of the shareholders.

22.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by any Director, by the Board of Directors or by the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

22.2 Such a meeting shall be convened within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

22.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

22.4 Notification letters for each shareholder's meeting shall mention the agenda of the meeting.

22.5 Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

22.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

22.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

22.8 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

22.9 Each Share entitles its holder to one vote.

22.10 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

22.11 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda previously indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the

number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

22.12 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter VI - Accounting year and annual accounts

Art. 23. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

24.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 4th Friday of May, at 10 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

24.2 At the end of each accounting year, the Sole Director or the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the statutory auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

24.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to the Daily Manager.

Art. 25. Allocation of profits and interim dividends.

25.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

25.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.3 The balance of the net profit may be distributed to the Shareholder(s) based upon his/their proportionate share of the Company, subject to the provisions of Article 23.10.

25.4 Subject to the provisions of article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to pay interim dividends.

Chapter VII - Liquidation and dissolution

Art. 26. Liquidation.

26.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.

26.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

26.3 At the time of winding up the Company, any distribution to the shareholders shall be made according to Article 25.3.

Art. 27. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 28. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EURO
Saphir Capital Investment Fund S.A.SICAV, prenamed, on behalf of its sub-fund		
Saphir Capital Private Equity Fund	32.000	32.000.-
Total:	32.000	32.000.-

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of thirty-two thousand euro (EUR 32,000) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

86850

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Statement

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law for the incorporation of a public Limited liability company (société anonyme) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2015.

Extraordinary general meeting

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution

Each of the following is appointed as a director of the Company until the annual General Meeting of Shareholders of 2020:

- (i) Mr. Patrick HANSEN, employee, born on 26 October 1972 in Luxembourg, having his professional address at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F Kennedy and
- (ii) Mr. Maxime RAY, employee, born on 22 March 1982 in Orleans (France), having his professional address at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F Kennedy and
- (iii) Mr. John PENNING, employee, born on 17 August 1972 in Luxembourg, having his professional address at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F Kennedy.

Second resolution

The following company is appointed as statutory auditor until the annual General Meeting of Shareholders of 2020:

BDO Tax & Accounting S.A., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 147 571 and with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Third resolution

The registered office of the Company is at 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société SAPHIR CAPITAL INVEST FUND, une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 822 agissant pour le compte de son sous-fond «Saphir Capital Private Equity Fund» représenté par European Capital Partners (Luxembourg) S.A., société anonyme Luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134 746 en sa capacité de société de gestion,

ici représentée par Madame Marie Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement au 35A, avenue John F Kennedy L-1855 Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg le 28 avril 2014.

La procuration signée «ne varietur» par le Mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est constitué une société anonyme régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination sociale. La Société sera dénommée «Cronulla S.A.».

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entité quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entité, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut emprunter ou collecter des fonds sous quelque forme que ce soit, par voie d'offre publique ou sans offre publique. Elle peut procéder à l'émission de toutes sortes de titres de créance (notamment, mais pas exclusivement, des billets, des obligations et des débetures), convertibles ou non, et/ou de titres de participation, cotés et admis à être négociés sur une place boursière quelconque ou non cotés.

3.4 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement, pour autant que les opérations réalisées ne constituent pas une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique de la Société ou, s'il y a plusieurs actionnaires, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prises selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (tels que définis ci-après) sont autorisés à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

5.4 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.5 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera luxembourgeoise. La décision du transfert du siège à l'étranger sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.

Chapitre II - Capital social, Actions et transfert d'actions

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente-deux mille euros (32.000.- EUR) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune entièrement libérée (les «Actions»).

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.11.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour

effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 7. Forme des actions. Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

Art. 8. Versements sur les actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 9. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux dispositions de l'Article 22.10 peut décider de distribuer la prime d'émission.

Art. 10. Droits des actionnaires.

10.1 Toutes les Actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

Art. 11. Indivisibilité des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 12. Transfert des actions.

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi et la transmission des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 42 de la Loi.

Chapitre III - Administration

Art. 13. Conseil d'administration ou administrateur unique.

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), comprenant des administrateurs qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un Administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 Le ou les Administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, Administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des Administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 Le ou les Administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. Le ou les Administrateur(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les Administrateur(s) restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation des pouvoirs et mandataire gestion journalière.

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peu(ven)t déléguer ses/leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un Administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion

Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Art. 16. Représentation de la société.

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'Administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux Administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des Administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'Administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'Administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les Administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) Administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les Administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un Administrateur peut être représenté par un autre Administrateur au Conseil d'Administration et un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par (i) le secrétaire et (ii) le président ou le président pro tempore.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier Administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par (i) le secrétaire et (ii) le président ou le président pro tempore et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un Administrateur ou par toute autre personne désignée par un Administrateur.

Art. 18. Responsabilité des administrateurs. Les Administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Surveillance

Art. 19. Commissaire aux comptes.

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) années, sauf dans les cas où la loi Luxembourgeoise exige que la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.2 Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et est/sont dûment agréé(s) par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocable(s), avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

Chapitre V - Assemblées générales

Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration, un Administrateur ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 L'assemblée générale sera convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Chapitre VI - Exercice social et comptes annuels

Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième vendredi du mois de mai, à 10h00 heures. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Un montant égal à cinq pourcent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.10.

25.4 Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre VII - Liquidation et dissolution

Art. 26. Liquidation.

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

Art. 27. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EURO
Saphir Capital Investment Fund S.A. SICAV-FIS prénommée, pour le compte de son sous-fonds Saphir Capital Private Equity Fund	32.000	32.000.-
Total:	32.000	32.000.-

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'Article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, détentrice de toutes les actions de la société et représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2020:

(i) Monsieur Patrick HANSEN, employé, né à Luxembourg, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(ii) Monsieur Maxime RAY, employé, né à Orléans, (France), le 22 mars 1982, demeurant professionnellement 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg et

(iii) Monsieur John PENNING, employé, né à Luxembourg, le 17 août 1972, demeurant professionnellement à 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

La société suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2020:

La société BDO Tax & Accounting S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.571 et ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie Comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. FESSAGUET, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2014. Relation: GRE/2014/1758. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 mai 2014.

J. CASTEL.

Référence de publication: 2014066447/623.

(140077752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pure Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064469/10.

(140075183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Queensberry House Building, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.594.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014064471/10.

(140075358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Realco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3660 Kayl, 41, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 40.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064485/10.

(140074442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Ruffer Protection Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064481/11.

(140075165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2014

M. Michel JADOT, M. Kristof WUYTACK et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.
L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société BDO AUDIT S.A.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.
Michel JADOT, administrateur, a comme nouvelle adresse: 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Michel Jadot / Jozef Adriaens
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014064536/15.

(140075060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Orion IV European 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 186.794.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the second day of April.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on April 1, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion IV European 18 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
 - d) Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with private address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GBSW20 0QB London, United Kingdom; and
 - e) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, The Netherlands.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'avril.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948, dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} avril 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion IV European 18 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la con-

naissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées

générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence privée au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, avec résidence privée au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, avec résidence privée au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
- d) Monsieur Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, avec résidence privée au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 0QB Londres, Royaume-Uni; et
- e) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays- Bas, avec résidence privée au Korteraarseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2014. REM/2014/796. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014065195/419.

(140075633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Magic Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L - 1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014065158/13.

(140075527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Polyform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 151.724.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014064458/12.

(140075084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Promotions Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.725,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.697.

Les comptes annuels de la société 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014064463/12.

(140074528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.493.645,24.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Slovenia Broadband S.à r.l, having its registered office in L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund, RCS Luxembourg B 145882,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached

Such appearing party being the sole shareholder of Bosnia Broadband S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153262, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1460 of July 16, 2010 and as last amended on 13th December 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, on February 15, 2013, number 378 (hereafter the "Company").

The Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Shareholder resolves to eliminate the currently existing category of Managers consisting in A and B Managers and resolves to implement only one category of Managers in the articles of association (the "Articles").

Second resolution

The Shareholder resolves to change the signature regime towards third parties so that the Company will be bound by the single signature of any Manager when the Company is managed by two (2) or more Managers.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned changes the shareholder decides to amend article 9 (manager(s)) by deleting the third paragraph and the second sentence of the ninth paragraph and further amend the second paragraph of Article 13 (delegation of powers and representation of the Company)

The amended Articles will henceforth read as follows:

" Art. 9. Manager(s). The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the "Manager(s)"). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the "Board of Managers") and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any

Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The Board of Managers (if any) may appoint from among the Managers a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (if any) (the "Secretary").

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as Chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Manager(s) may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several people participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.”

“ **Art. 13. Delegation of powers and representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to people or committees of its (their) choice.

Towards third parties the Company will be bound by the signature of the single Manager or by the single signature of any Manager when the Company is managed by two (2) or more Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Slovenia Broadband S.à r.l., ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund, RCS Luxembourg B 145882,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

La comparante est seule associée (l'«Associée») de Slovenia Broadband S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés

sous le numéro B 145882, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 juillet 2010, numéro 1460 et dernièrement modifié le 13 décembre 2012 à la suite d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 378 du 15 février 2013 (ci après la «Société»).

L'Associée, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée décide de supprimer les catégories de gérants à savoir Gérants A et Gérants B et décide d'introduire une seule catégorie de gérants dans les statuts de la Société (les «statuts»).

Deuxième résolution:

L'Associée décide de changer le régime de signature à l'égard des tiers de sorte que la Société sera engagée par chaque gérant si la Société est gérée par deux ou plusieurs gérants.

Troisième résolution

En conséquence des changements ci-dessus, l'Associée décide de modifier l'article 9 (gérant(s)) par la suppression du troisième paragraphe et de la deuxième phrase du neuvième paragraphe et de modifier le deuxième paragraphe de l'article 13 (délégation de pouvoirs et représentation de la Société).

Les articles modifiés auront désormais la teneur suivante:

“ **Art. 9. Gérant(s).** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les "Gérants"). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le(s) Gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son (leur) mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autre déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un (plusieurs) Gérant(s) peut (peuvent) participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.»

“ **Art. 13. Délégation de pouvoirs et représentation de la Société.** Le (les) Gérant(s) peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son (leur) choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du Gérant unique ou par la signature individuelle de chaque Gérant lorsque la Société est gérée par deux (2) ou plusieurs Gérants.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute (s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (les) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.”

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20133. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014065610/173.

(140077251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.032.

In the year two thousand and fourteen, the tenth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.032 and having a share capital of thirteen thousand five hundred euros (EUR 13,500) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1385 on 6 July 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 31 March 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1361 on 22 June 2011.

There appeared:

1) F&C European Capital Partners II LP, a Scottish limited partnership, having its principal place of business at 80 George Street, Edinburgh, EH2 3BU, Scotland and registered with the Registrar of Limited Partnerships for Scotland under number SL12489 (F&C),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) ASTRAGON INTERNATIONAL SA, a public limited liability company (société anonyme), organised and duly existing under Luxembourg laws, with registered address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number 122.911 (Astragon),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) 3 Guigno Srl, a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at via dei Fiorentini No 21, 80133 Naples, Italy registered under number 05703701218 (3 Guigno),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of three thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 3,375) in order to bring it from its current amount of thirteen thousand five hundred euros (EUR 13,500) to the amount of ten thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 10,125) by way of the redemption and immediate cancellation of one hundred and thirty-five (135) shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, held by F&C European Capital Partners II LP;

3. Payment of the redeemed shares by the Company to F&C European Capital Partners II LP in kind;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand four hundred euros (EUR 2,400) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 10,125) to twelve thousand five hundred and twenty-five euros (EUR 12,525), by way of the issue of ninety-six (96) new shares of the Company having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above by way of a contribution in kind of receivables held by Astragon International SA and 3 Giugno Srl against the Company;

6. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

7. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on the behalf of the Company to the registration of the redemption, cancellation and the issue of shares; and

8. Miscellaneous.

III. The appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of three thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 3,375) in order to bring it from its current amount of thirteen thousand five hundred euros (EUR 13,500) to the amount of ten thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 10,125) by way of the redemption and immediate cancellation of one hundred and thirty-five (135) shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, held by F&C with a repayment in kind to F&C.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand four hundred euros (EUR 2,400) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 10,125) to twelve thousand five hundred and twenty-five euros (EUR 12,525), by way of the issue of ninety-six (96) new shares of the Company having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

1. Astragon, represented as stated above, declares to subscribe for thirty-two (32) newly issued shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and fully pays them by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of eight hundred euros (EUR 800) (the Receivable I) that it has against the Company.

The contribution in kind of the Receivable I to the Company is entirely allocated to the share capital account of the Company;

The valuation of the contribution in kind of the Receivable I is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated 26 March 2014 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of Astragon and countersigned by the management of the Company (Certificate I).

The Certificate I states in essence that:

“- the Receivable I contributed by Astragon to the Company is shown on the attached balance sheet as per 26 March 2014 (the Balance Sheet);

- Astragon is the sole owner of the Receivable I, is solely entitled to the Receivable I and possesses the power to dispose of the Receivable I;

- the Receivable I is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable I contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at eight hundred euros (EUR 800) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable I contributed to the Company is freely transferable by Astragon to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable I contributed to the Company have been or will be accomplished by Astragon and upon the contribution of the Receivable I by Astragon to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable I, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

2. 3 Guigno, represented as stated above, declares to subscribe for sixty-four (64) newly issued shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and fully pays them by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one thousand six hundred euros (EUR 1,600) (the Receivable II) that it has against the Company.

The contribution in kind of the Receivable II to the Company is entirely allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable II is evidenced by inter alia, (i) the Balance Sheet and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of 3 Guigno and countersigned by the management of the Company (Certificate II).

The Certificate II states in essence that:

“- the Receivable II contributed by 3 Guigno to the Company is shown on the attached balance sheet as per 26 March 2014 (the Balance Sheet);

- 3 Guigno is the sole owner of the Receivable II, is solely entitled to the Receivable II and possesses the power to dispose of the Receivable II;

- the Receivable II is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable II contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at one thousand six hundred euros (EUR 1,600) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable II contributed to the Company is freely transferable by 3 Guigno to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable II contributed to the Company have been or will be accomplished by 3 Guigno and upon the contribution of the Receivable II by 3 Guigno to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable II, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate I, the Certificate II and the Balance Sheet will, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, remain attached to the deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

“The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five euros (EUR 12,525) represented by five hundred and one (501) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on the behalf of the Company to the registration of the redemption, cancellation and the issue of shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.032 et disposant d'un capital social de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) (la Société). La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2007, numéro 1385. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 31 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 juin 2011 numéro 1361.

ONT COMPARU:

1) F&C European Capital Partners II LP, une société en commandite simple écossaise dont le siège social se situe 80 George Street, Edimbourg, EH2 3BU, Ecosse et immatriculée au Registrar of Limited Partnerships for Scotland sous le numéro SL12489 (F&C),

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) ASTRAGON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.911 (Astragon),

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3) 3 Giugno Srl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Italie, dont le siège social se situe Via dei Fiorentini No. 21, I-80133 Naples, Italie, immatriculée sous le numéro d'enregistrement 05703701218 (3 Giugno),

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux convocations;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 3.375) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) au montant de dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 10.125) par le rachat et l'annulation immédiate de cent trente-cinq (135) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, détenues par F&C European Capital Partners II LP;

3. Paiement des parts sociales rachetées par la Société à F&C European Capital Partners II LP en nature;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400) pour le porter de son montant actuel de dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 10.125), à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission de quatre-vingt-seize (96) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 4 ci-dessus par un apport en nature de créances détenues par Astragon International SA et 3 Guigno Srl vis-à-vis de la Société;

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du rachat, de l'annulation et de l'émission des parts sociales; et

8. Divers.

III. Les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 3.375) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) au montant de dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 10.125) par le rachat et l'annulation immédiate de cent trente-cinq (135) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, détenues par F&C avec un remboursement en nature à F&C.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400) pour le porter de son montant actuel de dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 10.125), à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission de quatre-vingt-seize (96) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscriptions - Libérations

1. Astragon, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-deux (32) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de huit cents euros (EUR 800) (la Créance I) qu'Astragon a envers la Société.

L'apport en nature de la Créance I est entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance I est documentée par entre autres (i) le bilan de la Société daté du 26 mars 2014 et signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par l'administration d'Astragon et contresigné par la gérance de la Société (le Certificat I).

Il ressort du Certificat I que:

- «- La Créance I apportée par Astragon à la Société est indiquée sur le bilan au 26 mars 2014 annexé (le Bilan);
- Astragon est le propriétaire de la Créance I, le seul titulaire de la Créance I, et peut librement disposer de la Créance I;
- la Créance I est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance I apportée à la Société conformément au Bilan annexé est d'une valeur d'au moins huit cents euros (EUR 800) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Créance I apportée à la Société est librement cessible par Astragon à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités requises consécutives à la cession de la Créance I apportée à la Société ont été ou seront effectuées par Astragon et, suite à l'apport de la Créance I par Astragon à la Société, la Créance I s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.»

2. 3 Guigno, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-quatre (64) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de mille six cents euros (EUR 1.600) (la Créance II) que 3 Guigno a envers la Société.

L'apport en nature de la Créance II est entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance II est documentée par entre autres (i) le Bilan et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de 3 Guigno et contresigné par la gérance de la Société (le Certificat II).

Il ressort du Certificat II que:

- «- La Créance II apportée par 3 Guigno à la Société est indiquée sur le bilan au 26 mars 2014 annexé (le Bilan);
- 3 Guigno est le propriétaire de la Créance II, le seul titulaire de la Créance II, et peut librement disposer de la Créance II;

- la Créance II est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;
 - se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance II apportée à la Société conformément au Bilan annexé est d'une valeur d'au moins mille six cents euros (EUR 1.600) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
 - la Créance II apportée à la Société est librement cessible par 3 Guigno à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
 - toutes les formalités requises consécutives à la cession de la Créance II apportée à la Société ont été ou seront effectuées par 3 Guigno et, suite à l'apport de la Créance II par 3 Guigno à la Société, la Créance II s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.»
- Le Certificat I, le Certificat II et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) représenté par cinq cent une (501) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du rachat, de l'annulation et l'émission de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire des parties comparantes qui a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2014. Relation: LAC/2014/18274. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014065605/282.

(140077013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Am 24.05.2013 fand in Frankfurt am Main eine Aufsichtsratssitzung der BHF-BANK Aktiengesellschaft statt.

Aus dem Protokoll geht hervor, dass

- Herr Rolf Friedhofen zum 30.06.2013 sein Amt als Vorstand niederlegt
 - Herr Franz Herrlein, geboren am 04.05.1967 in Regensburg, Deutschland, Berufsadresse Bockenheimer Landstrasse 10 in 60323 Frankfurt am Main, Deutschland mit sofortiger Wirkung zum Mitglied des Vorstands ernannt wird
- Ausserdem bitten wir Sie, den Handlungsbevollmächtigten Thomas Schork zu streichen.

Luxembourg, den 13.05.2014.

BHF-BANK International

Thilo Schiering / Gabriele Ochner

Niederlassungsleiter / Handlungsbevollmächtigte

Référence de publication: 2014066409/17.

(140077812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

WPA Fonds Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 186.789.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierundzwanzigsten April;

Vor uns, Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

BayernInvest Luxembourg S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 37803,

hier vertreten durch Herrn Oliver MALLWITZ, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg;

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht der/die Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er/sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

1. Art. 1. Name.

1.1 Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "WPA Fonds Partners S.à r.l." (die Gesellschaft).

2. Art. 2. Gesellschaftszweck.

2.1 Zweck der Gesellschaft ist als Komplementärin (associé gérant commandité) des WPA Fonds, ein spezialisierter Investmentfonds (fonds d'investissement spécialisé) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner derzeit gültigen Fassung, in Form einer einfachen Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) zu handeln.

2.2 Die Gesellschaft darf ferner sämtliche Maßnahmen treffen, welche zur Erreichung und zur Förderung des Gesellschaftszweckes nützlich oder dienlich sind.

3. Art. 3. Dauer.

3.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4. Art. 4. Sitz der Gesellschaft.

4.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

4.2 Durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

4.3 Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

5. Art. 5. Kapital der Gesellschaft.

5.1 Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölf Tausend und fünf hundert Euro (12.500,- EUR) gesetzt, eingeteilt in ein Hundert und fünf und zwanzig (125) Anteile zu je einem Nominalwert von Hundert Euro (100,- EUR).

6. Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals.

6.1 Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden.

7. Art. 7. Gewinnbeteiligung.

7.1 Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

8. Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile.

8.1 Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

9. Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

9.1 Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind Anteile des alleinigen Gesellschafters frei übertragbar.

9.2 Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, muss die Übertragung von Anteilen an Dritte durch die Gesellschafterversammlung, die mindestens drei Viertel des einbezahlten Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren, angenommen

werden, bzw. im Falle eines Ausscheidens eines Gesellschafters durch drei Viertel der Stimmen der verbleibenden Gesellschafter.

10. Art. 10. Rückkauf von Anteilen.

10.1 Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven und Geldmittel verfügt.

10.2 Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern.

11. Art. 11. Tod, Aberkennung der Bürgerlichen rechte, Insolvenz oder Bankrott der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Bankrottes des alleinigen Gesellschafters oder irgendeines Gesellschafters.

12. Art. 12. Geschäftsführung.

12.1 Die Gesellschaft ist verwaltet von einem Geschäftsführerrat (conseil de gérance) von mindestens drei Geschäftsführern. Die Geschäftsführer werden durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt und können ohne Angabe von Gründen abberufen oder ersetzt werden.

12.2 Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, soweit sich aus diesem Artikel nichts anderes ergibt.

12.3 Der Geschäftsführerrat ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung den Gesellschafter vorbehalten sind.

12.4 Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers, welche mit einer A Unterschrift berechtigt wurde und eines Geschäftsführers, welche mit einer B Unterschrift berechtigt wurde, vertreten.

12.5 Jeder Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad hoc Bevollmächtigte delegieren. Der jeweilige Geschäftsführer, der seine Befugnisse delegiert, legt die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (sofern das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

12.6 Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur gefasst werden und der Geschäftsführerrat kann nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

12.7 Der Geschäftsführerrat kann einen Vorsitzenden für jede Sitzung des Geschäftsführerrates durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde.

12.8 Jede Sitzung des Geschäftsführerrates muss wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

12.9 Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich erschienen; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern solche ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

12.10 Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege wirksam gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

13. Art. 13. Haftung der Geschäftsführer.

13.1 Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

14. Art. 14. Gesellschafterversammlung.

14.1 Eine jährliche Versammlung der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.2 Andere Versammlungen der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.3 Solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

15. Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.

15.1 Ein alleiniger Gesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

15.2 Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

15.3 Änderungen der Satzung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Die Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig geändert werden.

16. Art. 16. Geschäftsjahr.

16.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

17. Art. 17. Jahresabschluss.

17.1 Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführerrat aufgestellt.

17.2 Jeder Gesellschafter kann am Ort des Gesellschaftssitzes Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

18. Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen.

18.1 Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5 %) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo des Nettogewinns kann an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung ausgeschüttet werden. Der Geschäftsführerrat kann beschließen, eine Zwischendividende auszuzahlen.

19. Art. 19. Auflösung.

19.1 Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

20. Art. 20. Prüfer.

20.1 Die Gesellschaft ist berechtigt, soweit gesetzlich zulässig, anstelle eines commissaire aux comptes einen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) zu ernennen.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

BayernInvest Luxembourg S.A., wie vorgenannt: ein Hundert und fünf und zwanzig (125) Anteile.

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf Tausend und fünf hundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen des Paragraphen 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt werden und bezeugt dies. Des Weiteren bestätigt der unterzeichnende Notar, dass diese Satzung mit den Bestimmungen des Paragraphen 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmt;

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr neunhundert Euros (EUR 900,-).

Generalversammlung der Gesellschafter Nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der oben genannte Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Geschäftsleitung hat vier Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für unbestimmte Zeit ernannt, welche folgende Zeichnungsberechtigungen erhalten:

- Herr Dr. Hans Wilhelm Korfmacher, Geschäftsführer, geboren am 8. Juni 1957 in Bünde, Deutschland und beruflich ansässig in 87, Lindenstraße, D-40233 Düsseldorf, Deutschland mit einer A Zeichnungsberechtigung;
- Herr Markus Seel, Angestellter, geboren am 8. Februar 1969 in Herbronn, Deutschland und mit professioneller Anschrift in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg mit einer A Zeichnungsberechtigung;
- Frau Katja Lammert, Angestellte, geboren am 10. März 1972 in Diez, Deutschland und beruflich ansässig in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg mit einer B Zeichnungsberechtigung; und
- Frau Katja Mertes-Tegebauer, Angestellte, geboren am 18. Oktober 1971 in Trier, Deutschland und beruflich ansässig in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg mit einer B Zeichnungsberechtigung.

2. Als Sitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte dem Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: O. MALLWITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. LAC/2014/19779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014065397/187.

(140075515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

MPS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.746.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Coal Pension (Securities) Nominees Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered address at Ventana House 2, Concourse Way, Sheaf Street, S1 2BJ Sheffield, United Kingdom (the "Shareholder"),

hereby represented by Ms Chloé Lacaes, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 31st March 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of MPS Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand pound Sterling (GBP 15,000.-), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 180.746 and incorporated following a deed of the undersigned notary, dated on 3 October 2013 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company from starting on 1st of January and ending on 31st of December to starting on 1st of October of each year and ending on 30th of September of the following year;

2 Subsequent amendment of article 13.1. of the Articles of Association of the Company;

3 Miscellaneous.

The shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the financial year end of the Company from starting on 1st of January and ending on 31st of December to starting on 1st of October of each year and ending on 30th of September of the following year.

As a consequence, the first financial year that started on 3rd of October 2013 will end on the 30th of September 2014.

Second resolution

In consequence of the above resolution the shareholder resolves to amend article 13.1. of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

“ Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of October of each year and ends on the thirtieth (30th) of September of the following year.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d’avril.

Par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Coal Pension (Securities) Nominees Ltd, une société constituée et régie par les lois de Grande Bretagne, ayant son siège social au 2, Ventana House, Concourse Way, Sheaf Street, S1 2BJ Sheffield, Royaume-Uni («L’associé»),

ici représentée par Madame Chloé Lacaes, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 31 mars 2014.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes au fin d’un dépôt auprès des autorités d’enregistrement.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de MPS Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-), dont le siège social est au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 octobre 2013 (la «Société»). Les statuts n’ont pas encore été modifiés.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de l’exercice social de la Société de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre par la période d’exercice commençant le 1^{er} octobre de chaque année et se terminant le 30 septembre de l’année suivante;

2 Modification subséquente de l’article 13.1 des statuts de la Société;

3 Divers.

L’Associé a requis le notaire soussigné d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé décide du changement de l’exercice social de la Société de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre par la période d’exercice commençant le 1^{er} octobre de chaque année et se terminant le 30 septembre de l’année suivante.

En conséquence, le premier exercice social qui a commencé le 3 octobre 2013, se terminera le 30 septembre 2014.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé décide de modifier l'article 13.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) octobre de chaque année et se termine le trente et un (30) septembre de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Lacaes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2014. REM/2014/792. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014065172/98.

(140076303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

GA International Fashion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.653.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 11 avril 2014

Première résolution:

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Madame Magali Fetique, administrateur,
- Monsieur Jean-Marie Bettinger, administrateur,
- Monsieur Alexander Altushkin, administrateur,
- Du commissaire aux comptes Audit.lu, domicilié au 42 rue des cerises, L-6113 Junglisten.

Deuxième résolution:

Les actionnaires nomment comme administrateur:

- Monsieur Massimo Raschella, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.
- Monsieur Yannick Monardo, né le 8 janvier 1984 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.
- Les actionnaires nomment comme commissaire aux comptes la société Veridice Sarl, domiciliée au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg à compter du 11 avril 2014, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Troisième résolution:

Les administrateurs décident de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Angelo Galasso jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour GA International Fashion S.A.

Référence de publication: 2014066632/28.

(140077881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.